

LIÈGE - BUS

TEC : 75 € d'amende pour non-validation

Marguerite avait pourtant scanné sa carte...

Valider son titre de transport en montant dans le bus est une obligation, on est tous censé le savoir. Tout manquement ou ratage au scannage est passible d'une amende. Marguerite, 77 ans, en fait les frais : pourtant convaincue d'avoir scanné sa carte Mobib, elle vient de recevoir une amende de 75 euros du TEC.

On ne le répétera jamais assez : il FAUT scanner son titre de transport en montant dans le bus, et toujours vérifier qu'apparaît sur l'écran de la machine le « V » vert de validation. Une non-validation, même avec un abonnement en ordre de paiement, peut en effet vous coûter cher.

Marguerite Lemaire, 77 ans, en fait l'expérience : elle vient de recevoir un courrier du TEC pour une amende de 75 euros. Elle peut bien sûr contester, ce qu'elle a fait en renvoyant une demande d'audition. Mais que lui est-il arrivé exactement... qui peut se passer pour tous les usagers ?

« C'était le 22 octobre dernier, vers 14h25, explique-t-elle. J'ai pris le bus 7 - que je prends depuis des années - pour rentrer à Oupeye. J'ai scanné ma carte quand je suis montée dans le bus, mais il y avait du monde, je n'ai pas fait attention à voir le « V »... »

« Un groupe de trois ou quatre contrôleurs est monté à Coronmeuse, poursuit-elle. Je leur ai donné mon abonnement, sans inquiétude, mais ils ne me l'ont pas rendu tout de suite. Ils m'ont alors dit que je n'avais pas scanné ma carte en montant. Je leur ai répondu que : « si, bien sûr, que je le faisais toujours et que je ne voyais pas pourquoi je ne le ferais pas. » Sûre d'elle, Marguerite ajoute au contrôleur que son abonnement est en ordre de paiement, ce que



Marguerite et son courrier du TEC, l'invitant à payer 75€. ■ PHILIPPE LUC

l'agent lui confirme, mais en ajoutant « qu'elle va devoir payer une amende de 10 euros pour non-validation à la montée. » Elle lui rétorque que « c'est un peu fort » et lui demande ce qu'elle risque « si elle ne paye pas ? » L'agent lui répond : « Moi, je fais ce que je dois faire... » Et lui remet sa carte avec un papier pour payer les 10 euros endéans les dix jours.

MIEUX VAUT PAYER DE SUITE
Marguerite n'a pas payé et sait aujourd'hui ce qu'elle encourt de ne pas s'être exécutée : ce vendredi 20 novembre, elle a reçu un courrier du TEC avec une amende de 75 euros pour « infraction pour non-validation », amende qu'elle peut contester par écrit ou sur audition. La Liégeoise a demandé à être entendue : elle estime qu'elle est de bonne foi, qu'elle a bien passé sa carte devant l'écran et qu'elle est désolée si ça n'a pas été

enregistré, mais que ça ne mérite pas de recevoir un PV comme si elle avait commis une infraction grave. Et 75 euros, c'est le double du prix de son abonnement annuel « + de 65 ans », qui est de 36 euros.

Marguerite retrouve toutefois le sourire à la lecture de la dernière ligne du courrier : « Une récidive endéans les 24 mois engendrerait une nouvelle amende de 0 euro ». Une erreur de frappe, l'amende en cas de récidive étant de 150 euros. Morale de l'histoire : validez, vérifiez la validation et, si vous recevez une amende de 10 euros, mieux vaut payer tout de suite. À bon entendre... ■

RÉACTION DU TEC

Pourquoi valider ?

Pourquoi la non-validation est-elle à ce point punissable quand on a un abonnement annuel en ordre ?

« Ça nous permet d'avoir des infos sur l'utilisation des bus, de pouvoir réagir en termes d'organisation du réseau pour être plus efficaces », explique Carine Zanella, porte-parole du TEC Liège-Verriers. « C'est essentiel, fondamental et obligatoire pour avoir une remontée des infos et adapter le réseau au terrain. » Le TEC confirme que Marguerite a reçu du contrôleur un papier pour payer 10 euros, et que c'est faute du paiement de cette somme qu'elle a reçu une amende de 75 euros. « On a fait de grosses campagnes pour informer les usagers sur la validation », rappelle M^{me} Zanella, qui ajoute que « l'appareil de scannage était en ordre de fonctionnement le 22 octobre ». Marguerite aura sans doute été trop vite pour passer sa carte... ■



La validation de la carte est « essentielle et obligatoire ». ■ PHOTONEWS

LIÈGE - TRAVAUX

La nouvelle place Xavier-Neujean se précise

Cette semaine, le bourgmestre Willy Demeyer, accompagné de ses échevins Maggy Yerna (Commerce) et Roland Léonard (Travaux), a rencontré les commerçants et les riverains de la place Xavier-Neujean afin de savoir ce qu'ils désirent pour la rénovation de la place.

Il ressort de cette rencontre que tout le monde souhaite un cœur de place avec de la verdure, en conservant bien sûr les arbres déjà en place. Ce cœur de place devrait être mis de plain-pied avec le reste de la place, comme le propose d'ailleurs Roland Léonard, en privilégiant la pierre naturelle et la fonction piétonne.

Elle bénéficiera l'an prochain d'un nouvel éclairage LED blanc, pareil à celui qui va être placé dans le Carré.



Des esquisses de la nouvelle place seront bientôt présentées. ■ PH. LUC

MARCHÉ DES SAVEURS

Maggy Yerna, elle, a présenté le projet d'un marché des saveurs, favorisant les circuits courts, le soutien aux producteurs locaux et aux produits saisonniers, qui réunirait sur la place une dizaine de produc-

LA VILLE VEUT METTRE TOUT LE MONDE D'ACCORD SUR LA FUTURE PLACE

teurs, deux jeudis par mois, de mai à septembre, de 15 à 19h. Un appel aux producteurs sera

d'ailleurs lancé début février. Elle a aussi annoncé qu'une partie du Cloître Saint-Jean pourrait prochainement être dédiée à du logement. Une nouvelle rencontre est prévue au printemps avec, notamment, des propositions d'esquisse pour la place. ■

SOUMAGNE - POLITIQUE

Le MR interroge les habitants via un sondage toutes-boîtes

Ce lundi, tous les Soumagnards ont reçu dans leur boîte aux lettres une brochure originale du MR local. Comme l'explique Benjamin Houet, le chef du groupe MR au conseil communal : « Cela représente quelque 6.600 exemplaires. L'originalité de cette brochure est qu'elle propose - et c'est une « première » à Soumagne - un sondage très détaillé sur une série de domaines comme l'emploi, la fiscalité, l'urbanisme, mais aussi le projet de centre commercial Central Plaza... »

Pourquoi cette manière de procéder ? « Parce que nous sommes aujourd'hui à mi-mandat : les dernières élections ont eu lieu voici trois ans, les prochaines auront lieu dans trois ans. Nous voulons donc interroger les Soumagnards sur leurs attentes. Et nous en tiendrons évidemment compte dans notre programme pour les prochaines élections. »

RÉPONSES EN JANVIER 2016

Les représentants du MR donnent aux Soumagnards jusqu'au 15 décembre pour ren-



La « une » de la brochure où se retrouve le sondage. ■ DR

UNE SÉRIE DE 23 QUESTIONS POUR PRENDRE LE POULS DES SOUMAGNARDS

voyer leurs réponses au questionnaire ou répondre en direct sur le site internet www.mrsoumagne.be. Les réponses seront d'ailleurs publiées sur ce site début jan-

vier 2016. Ce questionnaire comporte 23 questions avec, pour chacune, six possibilités de réponses, allant du Oui au Non, en passant par « Sans avis ». Si le nombre de réponses est important, cela permettra de prendre le pouls de la population soumagnarde à l'aube de l'année 2016. ■

CH. L.

OFFRE RÉSERVÉE À NOS ABONNÉS

LA COLLECTION COMPLÈTE (26 NUMÉROS)

LIVRÉE GRATUITEMENT CHEZ VOUS !

COMMENT PASSER COMMANDE ?

Versez la somme de **69€** sur le compte

BE54 3401 5169 4597

avec en communication **0242 Ptit's Classiques + votre nom**

La collection complète

69€

102€ dans le commerce

© 2015 Editions Philippe Auzou

24 PAGES ILLUSTRÉES EN COULEURS pour les enfants dès 3 ans

Plus d'infos sur www.sudinfo.be/ptitsclassiques

LaMeuse laGazette LaProvince NordEclair LaCapitale

SUDPRESSE